

Le 88^e congrès de l'UPA

par Sonia Dumont

Sous la thématique « Produire PLUS, produire MIEUX, produire MEILLEUR », les délégués du 88^e congrès de l'UPA étaient réunis à Québec du 4 au 6 décembre derniers. D'entrée de jeu, le président de l'Union, M. Marcel Groleau, a convié les agriculteurs, les partenaires de la filière agroalimentaire et les gouvernements à travailler ensemble. Ces quelques mots reflètent justement le climat qui a prévalu tout au long du congrès, celui de la complémentarité et de la collaboration entre tous les acteurs. Il concluait en affirmant avec vigueur : « Donnez-nous de la sécurité, vous allez voir qu'on va produire. La sécurité, c'est du carburant pour nous! »

L'allocution du ministre de l'Agriculture du Québec, M. François Gendron est allé dans le même sens. Il a affirmé qu'il fallait d'abord miser sur la concertation des producteurs, transformateurs et distributeurs pour mettre plus de produits du Québec sur tous les circuits. Il a également promis « une bonne nouvelle avant Noël » concernant l'abolition de la mesure du 25 %.

Les délégués ont donc eu droit à un congrès sous le signe de la collaboration et avec des promesses et des intentions gouvernementales qui semblent vouloir mettre les agriculteurs au cœur de la politique agricole à venir. Celle-ci a d'ailleurs été promise pour le printemps 2012 par la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois.

NOS RÉOLUTIONS FONT LEUR CHEMIN

Au dernier congrès général de l'UPA, plusieurs demandes de la Fédération ont été adoptées, dont, entre autres :

ASRA – Coût des grains pour les productions animales : une résolution demandait à La Financière agricole du Québec (FADQ) de réviser ses programmes ASRA couvrant les productions animales en utilisant le coût d'opportunité (prix des grains sur le marché) pour toutes les céréales consommées par les animaux. Cette modification devrait faire en sorte que l'atelier animal demeure un débouché intéressant pour les grains produits à la ferme et que soient protégés adéquatement à la fois les éleveurs qui doivent acheter leurs céréales, ainsi que ceux qui les produisent.

ASRA – Prise en compte des contributions au Plan conjoint : une résolution demandait à la FADQ de réintroduire dans le calcul du revenu stabilisé, les contributions des producteurs aux fonds de recherche, de promotion et de développement des marchés approuvés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, et ce, dès 2012.

Des résolutions ayant un impact important sur nos secteurs bovins ont également été adoptées concernant l'assurance récolte et pour un programme d'aide financière à l'adoption des modes d'élevage qui améliorent le bien-être animal.

Formation défi des fourrages

par Nathalie Côté

Valacta invite les producteurs de bovins à la formation Le défi des fourrages. Cette formation sera adaptée pour la production bovine et dispensée à la fin mars. Que ce soit dans les champs pour améliorer le rendement et la qualité, récolter efficacement et conserver la qualité obtenue afin de produire des fourrages à coût optimal, les producteurs de bovins bénéficieront grandement de cette formation autant que les producteurs laitiers.

Faites connaître votre intérêt au 1 800 266-5248 (1 800 BON-LAIT) et vous serez informés des lieux et dates dès qu'ils seront confirmés.

Pour plus de renseignements, consultez www.valacta.com/FR/formation/Pages/formations-pratiques-en-groupe.aspx



Campagne d'affichage pour la période des fêtes

par Marie-Isabel Martineau



Le 19 novembre dernier avait lieu le lancement d'une campagne d'affichage numérique pour le Veau de lait du Québec dans les tours de bureaux du grand Montréal, ainsi que les centres commerciaux des régions de Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal. Les visuels sont plus précisément affichés dans la section « foire alimentaire » des centres commerciaux et tours de bureaux, et l'objectif de la campagne est de rejoindre le consommateur afin de l'inciter à élaborer un menu avec du Veau de lait du Québec pour le temps des fêtes.

C'est sous le slogan Besoin d'idées pour un menu des Fêtes? VEAUDELAIT.COM que les visuels de la publicité alternent entre un menu dit classique (pâté à la viande) ou un cocktail dînatoire (verrine de veau de lait).

Cette campagne d'affichage s'échelonne jusqu'au 16 décembre et rejoint une clientèle réceptive, en mode consommation, qui fréquente la section « foire alimentaire » pour une durée moyenne de 37 minutes. De plus, les centres commerciaux étant très achalandés lors de la période des fêtes, ils représentent donc un lieu stratégique pour rejoindre notre consommateur. Un placement publicitaire gagnant!

Recherche sur les mélanges de graminées et légumineuses

par Gaétane Fournier et Nathalie Côté

Un important projet de recherche sur les mélanges de graminées et de légumineuses pour une production bovine durable est en préparation par un groupe de chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'universités canadiennes dont l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Ce projet regroupe des chercheurs de partout au Canada et des essais seront réalisés sur différents sites au Manitoba, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Québec (Lévis et Normandin).

Les objectifs du projet sont d'identifier les meilleures combinaisons graminées-légumineuses, tant pour les fourrages que pour les pâturages, de connaître l'impact de la fertilisation azotée sur les légumineuses et de mesurer l'influence de l'ensilage de légumineuses sur l'efficacité alimentaire et la qualité des carcasses.

Les résultats de ce projet permettront aux producteurs de faire de meilleurs choix dans les espèces de graminées et de légumineuses pour augmenter la production de bœufs par acre.

L'agence de vente des veaux d'embouche a accepté de contribuer pour une somme de 15 000\$/an sur quatre ans par le biais de son fonds de recherche dans le financement de ce projet.

Le gouvernement canadien adopte la Loi sur la salubrité alimentaire

par Nathalie Côté

Le 20 novembre dernier, les membres du Parlement ont unanimement adopté la Loi sur la salubrité des aliments au Canada (projet de loi S-11). Le ministre Ritz indiquait qu'avec cette loi les familles canadiennes bénéficieront d'un système de salubrité des aliments plus solide. Cette loi permettra d'améliorer la surveillance des aliments grâce à l'application des mesures suivantes :

- ↳ instaurer un régime d'inspection plus uniforme pour l'ensemble des produits alimentaires;
- ↳ imposer des sanctions plus sévères pour les activités qui compromettent la santé et la sécurité des Canadiens;
- ↳ renforcer la capacité des inspecteurs à contraindre les producteurs d'aliments à fournir des renseignements en temps opportun et de façon normalisée;
- ↳ conférer à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) le pouvoir d'exiger, par voie de règlement, que les producteurs et les transformateurs d'aliments mettent en place des systèmes de traçabilité;
- ↳ assurer un meilleur contrôle des importations et des exportations;
- ↳ renforcer la traçabilité des aliments en tous points de la chaîne de valeur.

Pour obtenir davantage de renseignements à propos de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, communiquer avec l'ACIA au numéro 1 800 442-2342.

L'équipe Bovi-Expert à votre service

Une nouvelle équipe formée d'experts est désormais en place pour conseiller et soutenir les producteurs de bovins de boucherie quant au suivi des troupeaux et à la mise en œuvre de décisions, notamment en ce qui concerne la génétique, l'alimentation, la gestion des pâturages et la gestion technicoéconomique. Nous vous présentons l'équipe pour les régions de la Mauricie, le Centre-du-Québec et la Capitale-Nationale : Jocelyn Jacob que vous pouvez joindre au 819 376-9556 et Michel Lemelin au 819 298-3375.

Disposition des carcasses : quand salubrité rime avec droit pénal!

par Marie-Claude Dubuc

En production bovine il est inévitable de perdre, un jour ou l'autre, un animal. En plus de la perte de revenus occasionnée par cette situation, il faut faire bien attention quant à la disposition de la carcasse, car vous pourriez enfreindre le Règlement sur les aliments (RSA). Selon le RSA, tout producteur bovin doit, dans les 48 heures suivant la mort d'un animal de son élevage, disposer des viandes non comestibles qui en proviennent par l'un des moyens suivants :

- ↳ l'incinération dans une installation conforme aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- ↳ la récupération par un atelier d'équarrissage ou par un récupérateur;
- ↳ l'enfouissement dans son exploitation agricole conformément aux exigences suivantes :
 - le lieu d'enfouissement n'est pas dans la zone d'inondation d'une récurrence de 20 ans d'un cours ou plan d'eau;
 - le lieu d'enfouissement est à une distance minimale de 75 m de tout cours ou plan d'eau et de 150 m de toute prise d'eau potable, superficielle ou souterraine;
 - le fond de l'excavation est au-dessus du niveau des eaux souterraines et, préalablement au dépôt de viandes non comestibles, est entièrement couvert de chaux caustique ou d'un produit chimique équivalent;
 - les viandes non comestibles sont déposées sous le niveau naturel du sol aux limites de l'excavation et sont immédiatement couvertes de chaux caustique ou d'un produit chimique équivalent, ainsi que d'une couche de sol d'au moins 60 cm;
 - le sol est régalé.

Par contre, si la carcasse est réfrigérée, le producteur se verra accorder un délai de 14 jours suivant la mort de l'animal ou de 240 jours si elle est sous congélation. Dans ces deux cas, la carcasse ne devra en aucun temps être en contact avec les animaux vivants ni être en état de décomposition. Le producteur devra immédiatement disposer de toutes viandes non comestibles qui ne remplissent pas l'une de ces conditions. En cas de défaut aux règles établies par le RSA, le producteur est passible d'une amende pouvant aller de 5000 \$ à 15 000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende allant de 15 000 \$ à 45 000 \$. Soyez donc prudent!

Dernière chance d'acheter des lecteurs à prix abordables

Il s'agit de la dernière occasion de vous prévaloir de rabais allant jusqu'à 80 % sur les outils de lecture dans le cadre du programme Cultivons l'avenir. En effet, les bâtons de lecture de marque Allflex, Syscan et Gallagher, habituellement vendus entre 600 \$ et 1000 \$ chez ATQ, seront offerts pour une durée limitée aux syndicats régionaux à des prix variant entre 85 \$ et 165 \$!

La seule obligation de votre part consiste à transmettre à ATQ, par voie électronique, les données de traçabilité. Afin de vous aider à vous familiariser avec l'équipement acquis, une formation sur le mode de fonctionnement de l'outil de traçabilité vous est offerte par ATQ. Pour plus de renseignements ou pour passer une commande, contactez sans tarder le secrétaire de votre syndicat bovin régional. Cette offre prend fin le 21 janvier 2013*.

* Sous toute réserve de la disponibilité des fonds dans le cadre du programme Cultivons l'avenir.



Brèves

UNE AUTRE ASSOCIATION AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : pour une quatrième année consécutive, la Fédération a choisi la carte de Noël de l'organisme la Société canadienne du cancer (Relais pour la vie) pour transmettre ses vœux de fin d'année. Un montant de 0,50 \$ est remis pour chaque carte utilisée. En plus de soutenir la lutte contre le cancer, le geste est moins coûteux que l'impression d'une carte personnalisée. Cela aura permis de remettre 275 \$ en dons à la Société canadienne du cancer.

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE : à l'emploi de la Fédération depuis 25 ans, madame Françoise Sorel, secrétaire de direction puis technicienne aux communications pour l'agence de vente des veaux de lait, quitte la Fédération pour une retraite bien méritée. Nous nous réjouissons pour elle et lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie.

Horaire des fêtes

par Sonia Dumont

La période des fêtes demeure un moment propice aux réunions familiales. Afin de permettre à chacun d'en profiter, le calendrier des ventes dans les différents secteurs de production est modifié.

L'agence de vente des veaux de grain

Veillez prendre note que durant les semaines du 23 et du 30 décembre, il n'y aura qu'une seule vente aux enchères électroniques par semaine, soit les jeudis 27 décembre et 3 janvier, à 9 h30. L'inscription des veaux de grain doit être parvenue à la Fédération le mercredi avant 16 h.

La vente de bouvillons d'abattage aura lieu le 27 décembre 2012 à compter de 13 h 30 pour la semaine d'abattage du 31 décembre 2012 au 4 janvier 2013. Nous demandons aux producteurs de communiquer leurs offres de bouvillons avant 10 h 30 sans faute, le 27 décembre 2012, pour les ventes aux enchères électroniques.

Dans le cas des ventes aux États-Unis, la date limite pour offrir des bouvillons est le 27 décembre 2012 à 11 h pour les abattages de la semaine du 31 décembre 2012 au 4 janvier 2013. Veuillez noter que Bovitrace ne fournira pas de soutien technique du 21 décembre 2012 au 4 janvier 2013 inclusivement. Durant la période des fêtes, vous pouvez joindre l'agence de vente des bouvillons d'abattage en composant le 450 679-0540, poste 8545. Laissez un message et nous vous rappellerons. Notez également que les bureaux de la Fédération seront fermés à compter du 21 décembre 2012 à midi. L'horaire de travail régulier reprendra le 3 janvier 2013.

À tous, de très joyeuses fêtes!

Formation sur les enclos d'hivernage

par Nathalie Côté

Gérer avec succès un enclos d'hivernage : mon rôle en tant que producteur, voilà le sujet d'une toute nouvelle formation qui sera offerte aux producteurs pendant l'hiver 2013. La technique de logement minimum est une solution à privilégier sur le plan économique, de la santé animale ou de la gestion du troupeau pour plusieurs producteurs. Elle a fait l'objet de plusieurs projets de recherche et de suivi qui ont permis de mieux comprendre les pratiques de gestion qui améliorent le bilan environnemental. Au cours des ans, différents outils ont été développés en lien avec la sélection et la gestion des enclos et des bandes végétatives filtrantes. La formation permettra de faire le point sur l'évolution des connaissances dans ce domaine et d'acquérir les savoir-faire nécessaires pour appliquer de façon adéquate les principes de mise en place et de gestion des enclos d'hivernage et des bandes végétatives filtrantes.

Cette formation débutera en salle le matin et des exercices à l'aide de cas théoriques permettront la compréhension des concepts enseignés. Elle sera suivie, l'après-midi, de la visite d'un enclos d'hivernage avec démonstration des équipements et exercice d'analyse du risque. Apportez vos bottes et vêtements chauds. Ci-dessous les dates, les villes et les personnes-ressources à joindre pour vous inscrire :

Date et lieu

9 février, Sainte-Sophie-de-Lévrard
18 février, New Richmond
19 février, Mont-Joli
23 février, Montebello
6 mars, Mont-Laurier
7 mars, région Macamic
8 mars, Saint-Bruno-de-Guigues
À déterminer, Alma

Coordonnées

Guylaine Martin, 819 758-6401, poste 2702, martin.guylaine@cgvicto.ca
Éric Lamarre, 418 392-4466, poste 218, elamarre@upa.qc.ca
Anie Couillard, 418 775-7577, anie_couillard@csphares.qc.ca
Nathalie Matte, 819 983-2293, crfao@formationagricole.com
Catherine Lussier, 819 623-2270, poste 27, catherinelussier.gcahl@hotmail.com
Guy Bourgault, 819 629-2144, poste 120, rfa@cslactem.qc.ca
Guy Bourgault, 819 629-2144, ou 1 866 629-2144, poste 120, rfa@cslactem.qc.ca
Michel Bernard, 418 542-5666, poste 255, mbernard@upa.qc.ca

L'agence de vente des bovins de réforme et veaux laitiers

Horaires des encans

Encan	Lundi 24 déc.	Mardi 25 déc.	Mercredi 26 déc.	Lundi 31 déc.	Mardi 1 ^{er} janv.	Mercredi 2 janv.
Bic	Fermé			Fermé		
Danville		Fermé			Fermé	
La Guadeloupe	Fermé			Fermé		
Sawyerville		Fermé			Fermé	
Saint-Hyacinthe	Fermé		Fermé	Fermé		Ouvert
Saint-Isidore	Fermé		Fermé	Fermé		Ouvert

Veillez prendre note que la vente du 1^{er} mercredi du mois à l'encan de Saint-Hyacinthe se tiendra le 9 janvier 2013. Retour à l'horaire habituel le 3 janvier.

LES EMPLOYÉS ET LES ADMINISTRATEURS DE LA FÉDÉRATION VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FÊTES!

